Détusse, a reçu un coup de pied de cheval à la jambe droite.

— Chez M. Schoonackers Emile, M. Candries Constant, garçon brasseur, âgé de 27 ans, demeurant rue Watt, c. 36, 36, a, en l'avant bras droit pris entre une courroie de transmission et la poulie.

— Chez MM. A. Motte frères, M. François Lette, 33 ans, fileur, a reçu un coup de tournevis sur l'œil en nettoyant un engrenage.

— Chez MM. Mullies frères, M. Alphonse Mahoste, 28 ans, fileur, a eu la main droite coupée par une broche de cylindre.

— Chez MM. Waitel-Ferrier et frères, M. Pourrinoire Ferrand, apprêteur, 114 ans, demeurant rue du Fort, 26, s'est blessé en tombant.

— Chez MM. Rousseaux, Félix Prouvost et Houzet, M. Herman Alfred, donneur de fil, 22 ans, rue Monge, 50, a eu la médius gauche écrasé par une assouple.

— Chez M. Carlos Maurel, M. Deschamps Hippolyte, débourreur, âgé de 53 ans, demeurant rue Lafontaine, c. Pennel, 7, s'est blessé en marchant sur un clou.

— A la société électrique du Nord, M. Maton Henri, électricien, âgé de 34 ans, demeurant rue des Fabricants, 40, s'est fracturé la jambe droite.

— A la Cie du Chemin de fer du Nord, M. Soriet Henri, homme de peine, 32 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour St-Joseph, s'est contusionné l'index droit en déchargeant un wagon.

— Chez MM. Hannart frères, M. Maillard Alfred, chaudronnier, 44 ans, demeurant rue de Soubise, cour Watteau 19, s'est contusionné le doigt en travaillant.

— Chez M. Browaeys de Geytar, M. Deschamps Clotaire, teinturier, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Perche, fort Sion, 10, s'est fait une entorse au pied droit en glissant dans un trou.

— Chez M. Pennel Auguste, M. Masurel Emile, manœuvre, âgé de 20 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 35, s'est contusionné l'épaule droite en tombant d'un échafaudage.

— Chez MM. Roussel père et fils, M. Vanoutte François, 34 ans, tisserand, rue de l'Epeule, s'est fait un effort en soulevant des pièces de tissus.

— Chez MM. Motte-Bossut fils, M. Hendrick Albert, 30 ans, homme de peine, rue Monge, 23, s'est blessé au dans en tombant.

Nécrologie — M. Henri Pattyn, industriel est décédé jeudi matin en son domicile, 59, Grande-Rue, à l'âge de 43 ans.

Les épaves de la rue. — M. Gustave Dubreux, âgé de 30 ans, tisserand, demeurant rue Basse Saint-Pierre, cour Dubois, a trouvé rue Voltaire un chien qu'il tient chez lui à la disposition de son propriétaire.

— Un trousseau de clefs a été trouvé par M. Fernand Lefebvre, âgé de 15 ans, demeurant 61, rue de l'Ommelet.

Pêche prohibée. — L'agent Avrebecke a dressé contravention à Louis Antoine, âgé de 15 ans, apprenti, demeurant rue de la Redoute, 114, surpris hier matin vers dix heures, pêchant dans un étang du Parc de Barbieux.

Attaque nocturne. — Mercredi, vers 9 heures 1/2 du soir, M. Dhaenens Camille, âgé de 43 ans, chauffeur, à la brasserie Dutoit, demeurant à Leers, hameau du Grimonpont, a été frappé de coups et dévalisé de son portemonnaie, contenant 45 fr. 40, en passant rue du Sentier. Ses agresseurs sont de jeunes fraudeurs de 18 à 20 ans ; ils ont pris la fuite dans la direction de la foire de Roubaix.

Vol de deux pains. — Wulstecke Jules, domicilié rue Gambetta à Tourcoing, chez M. Wilshecke, âgé de 24 ans, boulanger, inculpé de complicité du vol de deux pains, à l'angle des rues Montgolfier et de Lannoy, a été écroué au poste du 3e arrondissement.

Outrage à la pudeur — La police a mis en état d'arrestation hier, vers 3 heures, Alphonse Dermesnil, âgé de 34 ans, demeurant rue d'Alger, 59, inculpé de s'être livré à des actes immoraux en présence de petites filles jouant au Parc de Barbieux.

Ivresse. — Louis Bachelet, âgé de 42 ans, tisserand, demeurant rue Saint-Jean, 25, a été arrêté au Sedan, mercredi soir, vers 6 h. 1/2, pour ivresse et rassemblement devant le café Moderne.

Chien suspect. — Hier matin, vers 9 h. 1/2, d'un coup de revolver l'agent de sûreté Plangnart a abattu, rue des Longues-Haies, un chien de forte taille présentant les symptômes de la rage.

Le cadavre de l'animal a été transporté à l'abattoir pour y être soumis à la visite du vétérinaire inspecteur.

L'Association des Anciens Élèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Groupe timide ou ne se réunit le samedi 4, à 8 h. précises. — Ordre du jour : Achats pour la bibliothèque.

Les membres de l'Association, munis de leur carte, bénéficient d'une réduction de 50 0/0 sur le prix des places au cirque Vinella, tous les jours, sauf les dimanches et jeudis.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exiger rigoureusement **le titre.**

WATTRELOS

Statistique sanitaire. — Pendant le mois d'avril dernier, l'état-civil a enregistré : 54 naissances, 48 légitimes et 6 illégitimes — 3 mort-nés, 2 légitimes et 1 illégitime — 25 mariages— 32 décès.

Les décès ont été causés par : Diphtérie 1 — Tuberculose 9 — Cancer 1 — Rhumatisme 1 — Congestion 1 — Maladies du cœur 2 — Bronchite 4 — Pneumonie 3 — Diarrhée 1 — Hernies 2 — Fièvre puerpérale 1 — Débilité congénitale 2 — Débilité senile, 1 — Autres maladies 4.

Il est mort : 6 enfants de moins de 1 an — 4 de 1 à 19 ans — 8 personnes de 20 à 39 ans — 4 de 40 à 59 ans — 10 de 60 ans et au-delà.

Reconnement des chevaux. — La commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et le décret du 2 août 1877, pour faire le classement des chevaux, juments, mulets et mules pouvant être requis pour le service de l'armée, opérera à Watrelos le jeudi 13 juin, à partir de 7 heures du matin, Place de la Mairie, près de la ferme Glorieux.

CROIX

La mort de Paule Minck. — A l'occasion des obsèques de Mme Paule Minck, les dépêches suivantes ont été envoyées à Paris, au domicile de la défunte :

Croix, le 2 mai.

Le Conseil municipal de Croix et le Parti ouvrier envoient un dernier salut à la vaillante citoyenne Paule Minck qui vient de s'éteindre.

***

La Libre-Pensée de Croix s'associe aux regrets exprimés par tous les socialistes du monde qui viennent de perdre Paule Minck.

Pour les pauvres. — Pour quêtes faites pendant les concours de pinsons du 1er Mai, ont produit : 0 fr. 30, rue de la Gare et 1 fr. 05, rue de la Maréchalerie.

Colombophilie. — Le premier concours de pigeons de Croix sur St-Just, organisé par l'« Union colombophile » aura lieu le 3 mai prochain. Il y a 40 fr. de prix d'honneur.

La mise en panier se fera samedi 4 mai, à 7 h. 1/2 du soir, chez M. Amand Lecomte, rue Mirabeau.

Concours de Chant. — Voici les résultats du concours de chant organisé à l'occasion du 1er mai, chez M. Lefebvre, rue de l'Avenir.

Section lyrique : 1er prix, 15 fr. avec félicitation du jury, Ladewyck Achille. — 2e prix, 10 fr. Jules Dujrou — 3e prix, 5 fr., Vouvreschuide Jules. — Mentions honorables, Honnebelle Benjamin, Lepilat Georges, Clarisse Alfred.

Section comique, 1er prix, Georges Bargibant. — 2e Hancq Augustin — 3e Buffle Anatole. — Mentions honorables : Bouffe Achille, Delbecque Georges.

Déclamation. — 1er prix, Rus Louis ; 2e, Bauffe Anatole ; 3e, Calry Pierre. — Mentions honorables : Dewyre Florie, Detournay Libbert, Deroone Louis.

La distribution des récompenses aura lieu dimanche 5 mai, à 5 heures du soir, au café « Théo », place de l'Eglise.

WASQUEHAL

Bestiaux malades. — Par arrêté préfectoral en date du 1er mai, les animaux de l'espèce bovine appartenant à M. Auguste Daglouz, ayant été reconnus atteints de tuberculose, ont été mis sous la surveillance de M. Bertrand, médecin-vétérinaire à Roubaix.

La vente du lait provenant de ces vaches a été interdite par ledit arrêté.

TOURCOING

Réunion de la Commission de la voirie. — La Commission de la voirie se réunira le vendredi 3 mai courant, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie. Ordre du jours :

1. Offres à faire aux propriétaires des terrains à exproprier pour le nouveau boulevard ;
2. Nouvelles limites de l'agglomération ;
3. Translation des monuments des soldats et des victimes du travail ;
4. Demandes d'acquisition de plusieurs parcelles de terrain appartenant à la ville, rue Archimède et Carnot ;
5. Rue de Bradfort. Classement et mise en état de viabilité ;
6. Vœu demandant de payer et d'aqueduquer la rue du Flocon, après la rue de Belfort ;
7. Vœu de MM. Scribert et Saison, demandant un aqueduc sur un ravage rue Wisoc-Chocquel prolongée.

Un charmant concert à l'Hospice Général

Nous avons eu la bonne fortune de partager hier après-midi le charmante récréation offerte aux pensionnaires de notre grand établissement hospitalier rue du Blanc-Havré.

La grande salle de conférence, qui se prête merveilleusement à une session musicale, avait reçu une superbe décoration. Les plantes vertes et les fleurissures de drapeaux formaient un cadre magnifique.

La commission administrative de l'Hospice, qui n'avait lancé qu'un nombre assez limité d'invitations à cette fête offerte surtout aux vieillard et aux orphelins a pu se rendre compte que c'est avec joie que les personnes auxquelles elles étaient adressées et qui y étaient nombreuses et empressées de s'y rendre, et disons le de suite n'ont pas eu à la regretter.

Au premier rang ont pris place M. Dron, député-maire, président des Hospices, ayant à ses côtés MM. Léon Salembien et Maurice Cordier, adjoints ; MM. Cyrille Desbouvries, Lehoucq, administrateurs des Hospices, un groupe important de conseillers municipaux ; MM. Merchier et Broquart, juges de paix.

De nombreuses dames et en particulier les dévouées membres du Comité de l'Association des Dames charitables, plusieurs de nos directeurs d'écoles, etc.

Le programme était des mieux composés et des artistes de plus grand talent étaient chargés de le remplir.

Quand nous dirons que Mlle Jeanne Nager, sœurs, MM. Paul et Georges Méger nous ont ensemble et séparément donné l'occasion d'applaudir une fois de plus à leur virtuosité ; que Mme Chantel a rendu avec une science musicale et une pureté de voix infinies, l'air des *Bijoux de Faust* et la *Fille du Régiment* ; que notre imitable poète tourquenois Watteuw nous a dit avec sa verve endiablée plusieurs de ses jeux-d'esprit, nous aurons dit le lion et du taureau et nous pour un mariage », on comprendra qu'une telle séance était pleine de charme.

Ce n'était pas encore tout cependant. Les Orphelins ont rendu avec beaucoup de correction 2 chœurs : A Gamin, consent, soldat et le Souvenir du pays. Les orphelins ont raison de bénir le nom car il a contribué bien largement à l'amélioration de leur sort. Aussi les applaudissements frénétiques ont-ils salués l'apparition du poète-chansonnier M. Dron.

Avant les projections M. Dron a en quelques mots remercié les personnes qui ont répondu à l'invitation de la commission des Hospices. Ces invitations ont été limitées, nous ouvrirons la porte un peu plus grande une autre fois et la séance d'aujourd'hui servira de répétition générale.

Il félicite les artistes délicats qui ont prêté leur talent à cette séance faite pour divertir les pensionnaires des hospices, la famille Nager, Mme Chantel et complimente également les orphelins et orphelines pour leur bonne interprétation des chœurs qu'ils ont chanté.

Il était 7 heures 1/2 lorsque cette charmante fête s'est terminée.

Un cortège des Syndicats ouvriers à l'occasion du 1er Mai. — On nous annonce que les Syndicats ouvriers se proposent de sortir en cortège dans la matinée de dimanche, à l'occasion de la fête du 1er Mai.

La réunion aura lieu à 9 heures 3/4, place du Calvaire.

Le départ se fera par les rues de la Latte, des Phalempins, de la Bataille, Houchard, place des Phalempins, rues du Clocher, de Gand, Amber, Malcense, de la Belle-Vue, du Moulin-Fagot, Haute, de la Croix Rouge, des Piats, de Beaulieu, des Arcades, Verdelet, place de l'Hôtel-de-Ville où un arrêt se fera.

Des délégués se présenteront à l'Hôtel-de-Ville pour y déposer les revendications ouvrières.

Le cortège reprendrait sa marche par les rues de l'Hôtel de Ville, la place de la République, les rues des Augis, de la Blanche-Porte, de Paris, du Collège, du Bois, du Brun-Pain, des Champs, Fin de la Guerre.

La dislocation au point de départ, place du Calvaire.

Caisse d'épargne. — Le conseil de direction de la Caisse d'épargne s'assemblera aujourd'hui 3 mai, à 5 heures du soir.

Voici l'ordre du jour de la séance :

Installation des Directeurs nommés par le Conseil municipal en remplacement de la série sortant de l'exercice de 1901.

Election des Vice-présidents et secrétaire.

Election des administrateurs des succursales.

Election des directeurs-adjoints.

Rapport et compte-rendu des opérations de l'exercice 1900.

Rapport des médailles à MM. Emile Frère, Alphonse Legrand, Omer Bénagne, Paul Decrême, directeurs-adjoints ; Lenoire et Cambaigne de Roncq, Ch. Delassalle et Pierre Vincent et Milles de Mouvaux, comptant cinq années de mandat.

Affaires diverses.

Accidents de travail. — M. Louis Leclercq, 29 ans, charretier au service de M. Ch. Odoux, fondeur rue de la Latte, a eu le pied droit comprimé entre une des roues de sa voiture et une bordure de trottoir, au moment où il se disposait à remonter sur son siège. Docteur Desbonnets. Dix jours.

— M. Emile Crétal, 27 ans, piqueur de cartons chez Mathon et Dubruille, boulevard Gambetta, a blessé le majeur droit par un éclat de bois. Docteur Picquet, de Roubaix. Six jours.

— M. Jean-Louis Mevennnes, 34 ans, tisserand chez MM. Roussel et Vanoutte, rue des Ursulines, s'est fait une entorse au pied droit en montant une porte dans le 1 issage. Docteur Vienné, 40 jours.

— M. Paul Catteau, 14 ans, apprenti mesnier chez M. J.-B. Bigotte, rue de l'Epine, a été blessé à la jambe et au pied droits par la chute de pièces de bois. Docteur Gallissot, de Roncq, 15 jours.

Accident de voiture. — Hier vers 8 heures du matin, le cheval attelé à la voiture de M. D..., rue Nationale, glissa sur un rail des tramways, rue Carnot, et s'abattit. Le choc eut pour effet de projeter hors de la voiture le jeune Urbain Vandevorde, coursier de M. D..., qui fut contusionné à la jambe gauche. Le blessé reçut les soins de M. le docteur Caudrelier et fut reconduit en voiture au domicile de ses parents. *Quelques jours de repos suffiront à la guérison.*

Les arrivages aux Halles — Il est arrivé hier aux halles : anguilles 29 kil. ; marée 1275 kil. ; *pommes de terre 1090 kil. ; carottes 560 kil. ; laitues 1359 ; poireaux 65 bottes ; poireaux 15 bottes ; échalottes 15 bottes ; radis 2,000 bottes ; oignons 10 bottes ; oranges 600 ; citrons 150.*

Un vélo pris en écharpe par un camion — Hier, vers 3 h. 1/2, M. Pecq, meteur, rue St-Jacques, passant en vélo rue de Lille, fut pris en écharpe par un camion sortant de la rue Louvrier.

Le cycliste fut blessé au pouce et à la jambe gauche ainsi qu'au genou droit. Il a reçu des soins dans une maison voisine et a été reconduit à son domicile.

BONDUES

Nominations. — Par arrêté préfectoral en date du 27 avril, MM. Emile Dervaux et Constant-Prouvost ont été nommés, le premier membre de la commission administrative de l'hospice en remplacement de M. J.-B. Desrumaux, démissionnaire, le second membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance en remplacement de M. Conia, *démissionnaire en sa faveur.*

Nous présentons à MM. Dervaux et Prouvost, nos plus sincères félicitations.

LANNOY

LYS-LEZ-LANNOY

Une scène de sauvagerie. — Mardi, vers huit heures du soir, M. Napoléon Debrifille, ouvrier peigneur à Lannoy, se trouvait en compagnie de M. Constant, de Lys, dans l'estaminet Rasson, rue de Leers. Au bout d'un moment, M. Debrifille remarque, au milieu de la rue, un individu connu sous le nom de « Rossignol », qui s'amusait avec son vélo qu'il avait laissé à la porte. M. Debrifille alla près de lui pour reprendre son bien. Le bûcheron s'y opposa et appela un chien qu'il lança sur l'entrepreneur qu'il roua lui-même de coups.

Plusieurs témoins de la scène séparèrent nos sans peine les deux hommes.

Après avoir été pansé chez M. Rasson, M. Debrifille alla trouver M. le docteur Wartel qui constata les blessures suivantes : lésions sur plusieurs parties du corps, morsure avec ecchymose au bras gauche, morsure au pouce droit, morsure au mollet gauche.

Quant au bucheron, il a quitté le terrain de la lutte avec le figure en sang.

SAILLY

Une tentative de vol. — Mercredi matin, vers dix heures et demie, Mme Marie Picquet, femme Coupon, tonnelier de l'estaminet « A l'Arrivée des Voyageurs », était occupée à mettre sécher du linge dans son jardin, lorsqu'il lui sembla entendre du bruit dans le cabaret.

Elle s'y rendit et aperçut un homme qui se trouvait près du tiroir du comptoir, lequel était à moitié ouvert.

Se voyant le cabaretière, l'inconnu s'écria : Je ne suis pas un voleur ! puis s'empressa de prendre la fuite. La police le recherche.

LILLE

Ventes des notaires de Lille. — Dans la séance du 29 avril 1901, au local de la Chambre, 7, rue de Fâchée, il a été adjugé :

1° Une maison à usage d'entrepreneur, sise à Lille, rue de Roubaix, 41, pour 55,560 francs, sur la mise à prix de 50,000 francs. Loyer, 3,850 francs. — 2° Une maison à usage d'estaminet et deux boutiques, sises à Lille, rue de Valenciennes, 3 bis, 5 et 5 bis, et deux maisons de journaliers, sises à Lille, rue Diderot, 3 et 3 bis, pour 25,400 fr., sur les mises à prix réunies de 21,500 francs. Loyers réunis, 2,050 francs. — 3° Six maisons, rue Lamartine, rue Manuel, 32, 34, 34 bis et 36 et rue d'Alger, 23 et 25, à l'angle des deux rues, pour 14,400 francs, sur la mise à prix de 12,000 francs. Loyer, 706 fr. — 4° Une maison de commerce, sise à Lille, rue Esquermoise, 45, pour la mise à prix de 30,000 fr. Libre. — 5° Une maison de rentier, sise à Lille, rue Colbert, 218, pour 6,300 francs, sur la mise à prix de 5,000 francs. Loyer, 650 francs. — 6° Une maison à usage de rentier, à Lille, rue Colbert, 220, pour 6,400 francs, sur la mise à prix de 5,000 fr. Loyer, 600 fr. et impôts. — 7° Une maison à usage de rentier, sise à Lille, rue Charles-de-Muyssart, 4, pour 9,500 fr., sur la mise à prix de 8,000 fr. Loyer, 550 fr. — 8° Une *maison*, sise à usage de rentier, sise à Lille, rue Barthélemy-Delespaul, 67, pour 21,600 fr., sur la mise à prix de 20,000 fr. Loyer non indiqué.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audiences du 2 Mai

Tentative de meurtre à Quesnoy-s-Deûle. — Louis-Désiré Desbouvrey, âgé de 36 ans, cultivateur, habite Quesnoy-sur-Deûle avec son frère plus jeune. Il est extrêmement avare et ne fait pas bon vivre avec lui. Il a eu plusieurs servantes qu'il a congédiées, les 23 avril, à midi, — un lundi. — les deux frères étaient aussi irrés l'un que l'autre, et se disputaient ; l'aîné voulait que le plus jeune se mît au travail ; l'autre ne voulait pas. Le dimanche, Louis Desbouvrey, qui avait déjà lancé à son cadet deux boutons et une pelle à charbon, décrocha son fusil, cacha son frère en joue, et comme celui-ci ne bougeait pas, fit feu.

Le fusil était chargé de plombs n° 3. Le malheureux Julien en reçut une dizaine dans les mains, les bras et les jambes. Le hasard fit toutefois que les parties charnues furent seules atteintes et l'incapacité de travail ne fut que de 3 ou 4 jours. A l'audience, Julien pardonne à son frère.

Néanmoins le surnommé unique que de graves animosités se sont élevées et subsistent entre eux, dont la jalousie est la cause.

Mais l'ivresse y aussi sa large part dans l'affaire, et aussi cette brutalité des mœurs dont les bêtes de somme savent quelque chose et pourraient dire long si elles savaient parler.

Après plaidoirie de M Roche, faisant valoir ces circonstances atténuantes, Debouvrey, qui a déjà été condamné à 15 jours de prison, est condamné à *trois mois de prison.*

Les coulisses du commerce — Bien que le parquet poursuive les nombreux flibustiers qui se livrent à la course commerciale, quand ils en sont signalés, les commerçants honnêtes ne s'en augmentent de ne pas trop compter sur des sanctions sévères et de prendre eux-mêmes leurs mesures pour n'être pas victimes. Il arrive que le délit n'est pas jugé, diquement établi par les faits et gestes de personnes qui se font tricoter et qu'ils échappent de la sorte à toute répression.

C'est ce qui s'est produit pour Banduin et Mauroit qui ont « monté » à Mouvaux, 55, rue Faidherbe, une *épicerie qui n'a pas eu le temps d'ouvrir.*

Ils se sont fait remettre deux rondelles de bière par M. Dumont, brasseur, du chouteur, de la porcelaine, des wassingues, du vin, etc., par diverses personnes, le tout honnêtement pour des sommes très faibles, et leur arrestation a été si rapide qu'on a presque tout retrouvé.

Le plus curieux était de constater les « tuyaux » que les agences de renseignements avaient fournis sur Banduin et Mauroit à leurs correspondants du Midi de la France. « Solvabilité ? — Bonne. » — Ils avaient tout une maison 4 voitures de 13 fr. par mois, et n'étaient pas encore installés...

Mauroit était défendu par Me Roche. Il n'avait pas encore de condamné. — Banduin, défendu par Me de Lauverzyne, était sauvé de condamnation pour même fois 4, 4, 4 et demie. — Banduin, 2 fois. Tous deux ont bénéficié du même acquittement, les éléments constitutifs du délit d'escroquerie n'étant pas réunis.

Vols de charbon à la gare d'Armentières. — Le préposé des douanes Dancky se trouvait dernièrement dans le quai, et remarqua que, pendant le fonctionnement du monte-charge, Victor Arnout, employé à la gare d'Armentières et pendant trois quarts d'heure il suivait attivement le manège de plusieurs individus qui dévalaient en cachette du charbon. Quand il jugea que le manège avait assez duré, il se jeta soudainement sur l'un des voleurs qu'il saisit au collet et le maintint malgré sa robustion d'abord, malgré ses offres d'argent ensuite et ses supplications auxquelles il inféxit, à raison d'illiteurs, en qualité d'ancien agent de police.

L'individu se nommait Victor Arnout ; complice, Auguste Dupré. Ils prétendent s'être simplement livrés à une petite plaisanterie inoffensive et sans gravité. — Après plaidoirie de Me Guyot, Arnout est condamné à trois mois de prison, Mayeux à deux mois, avec sursis.

Comédie de nuit. — Dans la nuit du 10 au 11 décembre quatre jeunes gens de Wervicq et quatre autres d'Halluin et de Comines, se rencontrèrent près de Wervicq, sur une route, et, pour dé le gouvernement du vin ont aux mains et les couteaux entrèrent en danse. Il semble bien que Seys qui resta sur le terrain blessé de coups de couteau, ait été le provocateur ; il comparaît, flanqué des deux frères Cordy, d'Halluin et de Sieuve Henri, Deforces Emile, Victor Schoonbaert et Julien Cordy, dégarnel comme témoins. Comme témoins et prévenus pétaient d'avoir eu que du sang, il est bien difficile au tribunal de faire la lumière. Finalement, Cordy *Félix et Sieuve sont acquittés dans le doute ; Cordy* Gustave est condamné à 15 jours avec sursis et Seyes est condamné à 1 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Julien Delporte, de Lille, vols, filouterie et outrages. — Victor Valentin, de Roubaix, vols, 4 mois — Eugène Deroo, dégradation de monument public, 30 jours — Auguste Dubuyn, 3 mois et Arthur Dubuyn, 4 mois, vol et vagabondage à Roubaix — Jules Mues, de Lambersart, 8 jours, sursis, et Gustave Vermeulen, 15 jours avec sursis et Seyes est condamné à 1 mois de prison.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS
agricoles et commerciaux

MARCHÉ DE PARIS

(Par dépêche du 2 mai).

Farines de consommation. — Nous n'avons pas à changer un seul centime dans les cours ; la vente reste calme en boulangerie.

La marque de Corbeil est à 26 fr. les 100 kil. nets (43,50) les 157 kil. nets.

Farine fleur. — *Hier, à New-York, le froment* a hausse de 7 à 8 centimes, et à Chicago, de 5 à 12 centimes par 100 kilos.

Sur place, les transactions ne présentent encore pas d'activité. La demande est assez bonne de la part du découvert, par suite de la fermeté signalée de l'étranger, mais les vendeurs sont peu empressés, malgré les nouvelles favorables des récoltes. La tendance est ferme et les cours se relèvent de 10 à 15 centimes. Circul. 19,500 qtx c. 20,100 hier.

Blé. — La demande est assez active grâce à la fermeté signalée d'Amérique, mais d'un autre côté, les offres sont de plus en plus nombreuses, le marché ferme, et les cours accusent une reprise de 5 à 20 centimes.

Avoine. — Le rapproché est assez recherché et s'inscrit en hausse de 10 centimes. Circul, 2000 qtx c. 5,000 hier.

Huile de colza. — La demande est active aujourd'hui. La tendance est ferme et les prix accusent une hausse de 25 centimes. Stock à ce jour : 6,700 qtx, contre 6,400 hier.

Lin — Les ventes sont très réservées et d'un autre côté, la demande est faible de la part du découvert. Le marché est très ferme et les prix s'inscrivent en hausse de 25 centimes. Circul. fr. 25. Stock à ce jour : 4,150 qtx, contre 4,300 la veille.

Alcool — Les affaires sont sans activité à la première cote. La tendance est faible et les prix s'inscrivent en baisse de 25 centimes sur le livrable. Le stock reste au même chiffre. En outre la tendance est soutenue.

Sucres bruts — Les transactions présentent beaucoup moins d'activité que précédemment. Les offres sont assez régulières de la part de quelques porteurs d'excédents, mais les acheteurs sont très réservés, par suite des avis moins encourageants des marchés étrangers. La tendance est faible, et les cours dénotent une baisse de 12 à 25 centimes. Circul. 9000 sacs c. 2400 hier.

Sucres raffinés (Côte commerciale). La vente est toujours assez facile en raffinerie : les cours s'inscrivent en hausse de 25 centimes sur les 99 à 100 kilos, 50 à 75 centimes sur les 100 kilos, en disponible, par wagons complet et suivant marques.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, 33 à 34 fr.

LE MARCHÉ DE LA VILLETTE

(Voir plus loin les cours)

Bœufs, vaches, taureaux. — L'offre était modérée, mais la sur-charge massive, ou comme la demande était limitée à la cheville de l'Abattoir, elle s'est montrée peu empressée. Il n'y a aucune baisse appréciable à signaler, mais cependant les sortes intermédiaires, nous enregistrons une moins-value d'une dizaine de francs par tête sur les cours de lundi dernier.

Veaux. — La vente reste bonne et la tendance ferme, qui entre une baisse dépressive sur les autres espèces, détermina une influence bienfaisante indirecte sur les veaux, car elle favorise les arrivages de gros veaux, dont le commerce demandait de hausse se continue, mais bien entendu ce sont les sortes de choix qui en bénéficient le plus.

Moutons. — Les offres étaient plus nombreuses aujourd'hui, mais elles sont bien suffisantes pour les demandes qui se produisent. Du reste, les moutons de choix manquent réellement. Nous avons surtout des agneaux généralement assez bons, des brebis généralement plus que médiocres et des africains que l'on délaisse de plus en plus. Dans ces conditions, *les affaires se sont commises sans entrain* et à des cours très faiblement tenus. On attend d'ailleurs pour les jours suivants un très grand renfort d'africains.

ON NE PEUT LE NIER.
(Il y a dans l'Emulsion Scott quelque chose que vous ne trouvez dans aucun autre remède.

Monsieur BONFILS

Les bienfaits que l'on retire de l'Emulsion Scott proviennent de ce que vous ne trouvez qu'il y a dans cette préparation quelque chose la rendant supérieure à tout autre remède. Le succès de l'Emulsion Scott prouve sur une échelle et ses propriétés sont clairement révélées dans les centaines de lettres que nous publions afin de montrer ce que peut faire ce remède. Il n'y a au monde aucun remède qui lui ressemble et, conséquemment, la seule manière d'apprécier cette préparation, c'est de l'acheter et d'en faire l'essai, comme il le fut dans le cas suivant :

Marseille, le 12 juillet 1899.

Messieurs. Au moment où j'ai commencé l'emploi de l'Emulsion Scott, j'étais depuis quelques temps déjà atteint de maigreur et surtout qui me faisait beaucoup souffrir et m'avaient fait perdre l'appétit. Il m'était, en outre, impossible de dormir la nuit, car aussitôt que je me couchais, j'étais prir de violents accès de toux, fréquemment suivis de vomissements. J'étais incommodé par des sueurs incessantes, je maigrissais considérablement et mon état s'aggravait de jour en jour, je ne tardai pas à devenir très anémique.

Par le lecture d'un journal j'appris les merveilleuses propriétés de l'Emulsion Scott, dont je m'empressais de faire l'emploi, et j'ai le plaisir de vous informer que grâce à l'Emulsion Scott, je suis aujourd'hui en parfaite état.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations empressées. Casimir Bonfils, 87, rue Paradis.

Il est impossible de discuter les bienfaits obtenus par l'Emulsion Scott. Des milliers de personnes nous adressent de toutes les parties du monde des lettres racontant les guérisons les plus extraordinaires effectuées par cette préparation et la majorité de nos correspondants nous exprime sans recherche que les autres remèdes ne peuvent lui être comparés.

Aucun autre remède ne possède à l'Emulsion Scott, comme vous vous en rendrez compte si vous voulez bien prendre le soin d'acheter le véritable que vous pouvez reconnaître à notre marque de fabrique.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Lavallois-Perret (Seine).

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, **Roubaix.**

ASTHME et CATARRHE
LA POUDRE ESPIC
Guérison rapide et certaine
Dépôt : Pharmacie Bonnemaison, 3, Place Gambetta, Lille. — Vente gratuite 3, Rue Lepelletier, Paris. — Exiger le nom de l'inventeur ESPIC sur chaque flacon.

Chronomètre BARTHET
Merveille de Précision
Nouvelle Création de la PARFUMERIE A. BARTHET de BESANÇON
Seul vrai BULLETIN de BARAUTE et de RÉGLAGE de l'Horloge de la Nuit
29f NICKEL et 39f TOUT ACIER, COVOS
Catalogue illustré franco sur demande.
A LA MAISON de CONFIANCE
Directeur : A. BARTHET, à Besançon (Doubs).

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 8 heures.*

Marché aux bestiaux de la Villette

	Amènement	Vendus	1re	2e	3e	Prix extrêmes.
Bœufs	1 771	1 661	1 46	1 36	1 19	1.00 1.56
Vaches	953	1 095	1 44	1 34	1 24	1 00 1.60
Taureaux	279	274	1 41	1 31	1 21	1.00 1.52
Veaux	1 036	1 29	1 64	1 44	1 24	1 04 1.80
Moutons	13 2 0 13	9 0 14	1 64	1 54	1 44	1 24 1.84
Porcs	873	873	1 06	1 04	1 01	1.01 1.48

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 32 LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ.

BOURSES et MARCHÉS — SPECTACLES et CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grand cirque Vinella (Hippodrome-Théâtre). — Tous les soirs à 8 heures grande représentation. Tous les samedis, changement de spectacle. Les dimanches et jeudis à 3 heures, matinée enfantine.

KERMESSES

Ayrond. de Lille. — Le 5 mai : Armentières, Baisieux, Berkem. Camphin, Carnin, Templemars, Lestrem, St-Maurice (entre-mares), Templemars. — Le 12 mai : Capinghem, Lannoy.

CUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

ARMÉE ET MARINE

Un lecteur assidu. : Nous avons fait des recherches qui n'ont pas encore abouti, car nous ne nous souvenons point de cet article. Aussitôt trouvé nous vous en informerons. — *A. L.* : Vous ne pouvez obtenir un changement de destination pour l'accomplissement de votre période qu'en tête du régiment le plus rapproché de votre résidence. Dès la réception de votre ordre d'appel, remettez à la gendarmerie votre demande adressée au général commandant la subdivision. — *Un étudiant* : Les sursis de ce genre ont été, en effet, supprimés par la loi de 1897, mais étant donné le refus pour impuissance physique qui vous a été opposé lors de votre demande d'engagement conditionnel, vous ne obtiendrez certainement un ajournement au ministère une demande motivée dans le sens que vous m'indiquez. — *Un sous-off.* : Des ventilages sont en effet employés dans les sous-officiers engagés par la loi de 1889, mais en réalité, quelques-uns seulement en bénéficient dans chaque corps de troupe, en raison de l'insuffisance du matériel dont dispose le Comptoir des Lits militaires. Cet engagement qui s'appelle le « Cautionnement d'usure » les crédite d'une somme vous serait certainement servi si vous faisiez une réclamation à ce sujet. — *C. et J.* : Non vous ne serez pas convoqué.

O. et J. : Alphonse Oreano, maréchal de France, naquit en 1546 ; son fils Jean-Baptiste, également maréchal, naquit en 1583. Le général Joubert naquit en 1769.

COMMANDANT S.

QUESTIONS DIVERSES

S. J. à Lille : La Chorale iloise, 8, place Sainte-Vage. Jeunes dès ouvriers et ouvrières de Lille. M. Villerval, son directeur, vous renseignera pour la suite.

Y. R. S. : Vous devez évidemment demander à voir sa tierce et il ne peut s'y refuser. Si vous la laissez passer tant pis pour vous. — *A. P.* : Il est trop tard pour solliciter sans l'assentiment de l'adversaire si la levée est prise. Dans le cas contraire rien n'empêche de rectifier une erreur.

DROIT USUEL

M. L. Lens. : 1° Au greffe de tribunal de commerce ; 2° Dépense presque insignifiante.

Maître D.

Etat Civil de Roubaix

Du 2 mai

Naissances. — Marie Demarquette, rue Saint-Joseph 84 — Léon Vincent, rue du Tilleul 30b — Marcel Hoché, rue Saint-Elie 18 — Jeanne Legrès, rue du Tilleul 19a, Ingouville 47 — Julien Marcy, r. Delespaul 41 — Georgina Somers, rue du Pile 10 — Hélène Dewevenoeth, rue de Carligny c. St-Dominique 8.

Décès — Maurice Onghène, 13